

ABONNEMENT.

saumur: 30 fr.
6 mois: 16
12 mois: 9
Poste: 35 fr.
6 mois: 18
12 mois: 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 50 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

30 Octobre 1883.

A LA CHAMBRE.

Lundi 29 octobre.

La bataille ne sera pas pour aujourd'hui. M. Granet a proposé à M. Jules Ferry d'ajourner, pour vingt-quatre heures, la discussion de l'interpellation relative aux affaires du Tonkin, et M. le président du conseil, si pressé naguère d'être interpellé, a accepté cette prolongation de la trêve. A demain donc la grande prise de cheveux républicaine.

Voici le rébarbatif Challemel-Lacour à la tribune. Le ministre des affaires étrangères dépose un projet de loi portant attribution d'une pension de 80,000 francs à la famille d'Abd-el-Kader, et demande le renvoi à la commission du budget.

Le projet est renvoyé aux bureaux, sur la demande de M. Jolibois. M. Challemel n'est pas content.

Suite de la deuxième délibération sur le projet de loi municipale.

L'article 79, précédemment renvoyé à l'examen de la commission, est adopté avec une modification aux termes de laquelle le délai de cinq jours pour arguer de nullité d'élection du maire ne commencera que vingt-quatre heures après la proclamation du résultat du scrutin.

L'article 83, également réservé, est lui-même adopté avec une nouvelle rédaction conférant au maire le droit de nommer à tous les emplois communaux pour lesquels les lois, décrets et ordonnances actuellement en vigueur ne déterminent pas un mode spécial de nomination.

Une discussion s'élève ensuite au sujet d'un article additionnel présenté par M. Jean David. — M. David demande que les employés communaux qui ne sont pas directement nommés par le maire puissent être suspendus par lui pour un temps qui ne devra pas excéder un mois.

Cette petite tentative des autonomistes n'a pas de succès.

L'article 116 concerne la constitution de commissions intercommunales chargées de régler des intérêts communs à deux ou plusieurs communes. M. Goblet exprime la crainte que ces commissions soient destinées à remplacer les conseils cantonaux. Il reproche à l'article de substituer le système du groupement facultatif au système du groupement obligatoire. La commission voudrait-elle substituer l'organisation communale à l'organisation cantonale?

M. de Marcère répond que la commission n'a entendu préjuger en aucune façon les décisions qui pourraient être ultérieurement proposées relativement à l'organisation des cantons.

Les articles 143 à 135 sont rapidement adoptés.

M. Freppel prend la parole sur le paragraphe 9 de l'article 136 qui enlève complètement aux fabriques, pour l'attribuer au budget communal, le produit des tarifs établis pour le transport des morts et le service extérieur des pompes funèbres. Il proteste énergiquement contre cette spoliation. Dans une multitude de communes, le produit des pompes funèbres constitue presque toutes les ressources des fabriques, ressources nécessaires à l'entretien des églises et au service du culte. Il faut choisir entre le monopole des pompes funèbres ou la ruine des fabriques.

On fait contre ce monopole une objection tirée du respect de la liberté de conscience, comme si les fabriques avaient le droit de refuser à tel ou tel défunt le matériel des inhumations. S'il est une liberté en péril, c'est bien certainement, avec le système proposé par la commission, la liberté religieuse. C'est au nom de la liberté que l'éminent orateur demande le rejet du paragraphe 9.

Défendu par M. de La Porte et combattu par M. Giraud (des Deux Sèvres), le paragraphe 9 est adopté.

Excellent discours de M. d'Aillières sur l'article 137, pour demander l'ajournement

du vote sur le paragraphe 7.

Après deux épreuves, le scrutin est ouvert sur la proposition de M. d'Aillières. Cette proposition est rejetée par 263 voix contre 199.

L'article 137 est adopté.

A 5 heures, les membres de l'extrême gauche battent le rappel dans tous les couloirs, bibliothèques et buvettes pour faire rentrer les députés en séance.

S'il n'était pas si tard, nous croirions presque à un engagement sinon sérieux, du moins violent aujourd'hui. Mais l'heure du dîner approche et MM. les députés ne sont pas insensibles aux appels de cette cloche.

Dans les couloirs, au départ du courrier, quelques amis du cabinet se montrent moins confiants. Chaque jour qui s'écoule enlève en effet un atout à M. Ferry. Il y a des tentatives de scission dans l'union républicaine, et 40 voix manquant au cabinet, c'en serait fait du règne de Ferry. Ce qui le sauve à demi, c'est la difficulté de lui trouver un successeur, non pas qu'il manque de compétiteurs. Au contraire, il y en a trop; mais cela revient au même.

M. Brisson annonce qu'il a reçu de M. Granet une demande d'interpellation relative au Tonkin.

M. Jules Ferry demande la fixation du débat à demain.

La Chambre fait droit à cette demande.

On dit dans les couloirs de la Chambre que les interpellateurs ont entre les mains des documents importants qui n'ont pas été publiés et qui sont très-compromettants pour le président du conseil.

Chronique générale.

LES PÉPITES.

On s'est demandé comment M. Ferry pouvait écouter d'un air si narquois la terrible question de M. Granet.

Evidemment, il y avait là-dessous quelque chose d'extraordinaire.

Et, dans la majorité qui applaudissait à la réponse satanique du président du conseil, il est très-probable qu'un certain nombre de députés étaient dans le secret; les autres ont claqué de confiance.

— Nous ne savons pas encore si nous demanderons un second crédit pour le Tonkin, a dit le premier ministre.

Et il a ajouté, en riant au nez du questionneur: — Interpellez, ou n'interpellez pas, je m'en tire les favoris!

Quel est le secret de M. Jules Ferry?

Il est impossible que le chef du ministère d'une République joue aussi délibérément avec les interpellations, à moins qu'il n'ait dans son sac un tour à en faire voir trente-six chandelles au Parlement.

Voilà ce que nous nous disions, et nous avons appris, grâce à l'indiscrétion d'un des complices du gouvernement, que M. Ferry avait en effet dans la main de quoi foudroyer les curieux de l'extrême gauche.

Le gouvernement ne demandera pas un second crédit.

Bien loin de là, il déposera prochainement, sur le bureau de la Chambre, une somme suffisante pour combler tous les déficits présents et futurs du budget de la République.

Si les nouvelles du Tonkin ont été rares en ces derniers temps, c'est parce qu'on attendait les résultats d'une expédition qui nous enrichit dans des proportions extravagantes.

Nos soldats, transformés en pionniers et en laveurs de sable, ont récolté des trésors inestimables.

L'affaire des pépites d'or n'était pas une fable, et, comme réponse aux interpellateurs, M. Ferry se contentera de déposer de superbes échantillons sur la tribune.

Si l'on en croit M. Leroy-Beaulieu, du Journal des Débats, le déficit de l'année 1883 ne monterait pas à moins de 448 millions! La compétence de M. Leroy-Beaulieu en matière de finances est assez connue pour que cette affirmation, appuyée d'ailleurs sur une argumentation très-solide, mérite cré-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE

PAR ÉDOUARD DIDIER.

Après avoir lu ce billet à Charles, sir Wilkie donna le domestique.

— Portez ceci à M. Mac Dowel, lui dit-il. Cinq minutes plus tard, le domestique rapportait la réponse suivante:

« M. Mac Dowel n'hésite pas à exprimer à ces messieurs tous ses regrets de la scène qui s'est passée au salon. Il espère toutefois qu'il sera le seul à s'en souvenir pour la déplorer, et que ces messieurs, avant leur départ, auront la courtoisie de partager au moins une fois encore le repas de la famille. »

— Quand sa femme ne l'a pas chauffé à blanc, cet Américain est un bon diable! fit observer sir Wilkie en passant le billet à Charles.

— Que ferons-nous? dit Charles en réprimant un mouvement de joie après avoir lu.

— Mon avis est qu'il n'est guère possible de refuser, répondit sir Wilkie.

— Je le crois comme vous.

Wilkie reprit aussitôt sa place à la table de travail et écrivit:

« Ces messieurs auront l'honneur de dîner ce soir, comme d'habitude, à la table de M. Mac Dowel. Ils partiront seulement demain dans la matinée. »

— Maintenant, dit sir Wilkie dès que le domestique fut sorti, je te demande la permission, mon cher Charles, de te quitter pendant quelques heures.

— Où veux-tu donc aller?

— A Denver, parbleu! organiser notre départ.

— Ne tarde pas.

— Seulement le temps d'aller et de revenir.

Ma foi, me voilà tout joyeux de penser qu'avant un mois sans doute je verrai blanchir les côtes de la vieille Angleterre. Rule Britannia! Et toi, es-tu content?

— Très-content, dit Charles, qui pensait à autre chose.

Wilkie prit son chapeau tout en sifflant un air de chasse et partit, convaincu qu'il venait de communiquer à son ami la gaieté bruyante qu'il affectait. Mais il n'en était rien, et la solitude dans laquelle sir Wilkie venait de le laisser, pesa bientôt tellement au pauvre Charles que, pour chasser les pensées qui l'obsédaient, il descendit au jardin qui s'étendait derrière la maison d'habitation.

C'était, il faut bien l'avouer, un jardin assez pau-

vrement cultivé, que celui de Black-water, et bien digne du nom sinistre que portait le domaine. Cependant, tel qu'il était, placé sur les derniers contreforts des Montagnes-Rocheuses, ce jardin ne manquait pas d'une certaine poésie que lui donnaient ses nombreux accidents de terrain.

Charles allait tout à fait au hasard, suivant la première allée qui s'offrait à lui, montant et descendant sans savoir où il allait et cherchant seulement à s'échapper à lui-même, courant plutôt qu'il ne marchait. Aussi cette promenade, ou mieux, cette course désordonnée l'eut bientôt fatigué outre mesure. Il se laissa tomber sur le gazon, épuisé plus encore d'émotion que de fatigue.

Tout à coup, il lui sembla entendre dans une allée voisine le frofrou d'une robe de soie, et sous le couvert il aperçut bientôt la belle Nancy Mac Dowel qui s'avavançait seule avec sa majesté tranquille. Si nous disions que Charles l'évita, peut-être nos lectrices ne nous croiraient-elles pas. Aussi nous avouons qu'il la suivit d'une façon inconsciente, sans songer un seul instant qu'après tout, en ce moment, lui, Charles Lecomte, ce jeune homme épris de toutes les délicatesses et de tous les scrupules de conscience, il épiait une jeune fille!

Tout en marchant, la belle Nancy composait un bouquet de fleurs qu'elle cueillait au hasard de sa promenade. Au centre du bouquet se trouvait une

magnifique rose-thé dans tout son épanouissement. Sans doute cette rose n'avait pas sa pareille dans le jardin; aussi miss Nancy lui avait-elle accordée la place d'honneur. La rose s'échappa du bouquet et tomba à terre sans que miss Nancy le remarquât: elle fit quelques pas encore, absorbée dans l'arrangement de ses fleurs, présentant chacune d'elles sous le jour qu'il lui était le plus favorable; puis, quand elle crut que l'œuvre était complète, elle étendit le bras afin de mieux la contempler en l'examinant à distance. Seulement alors, elle s'aperçut que la perle de son bouquet avait disparu. Elle se retourna pour la chercher et se trouva en présence de Charles Lecomte, qui venait de ramasser la rose et la cachait vivement dans sa poitrine.

— Monsieur!... dit Nancy.

Charles prit la fleur et la tendit à la jeune fille en lui disant d'une voix à peine intelligible:

— Mademoiselle, je pars demain.

Nancy ne répondit pas, mais elle laissa retomber son beau bras le long de son corps sans prendre la rose que Charles lui tendait:

Le jeune homme ajouta vivement:

— Je pars demain; mais toute ma vie se passera à me souvenir de la chère personne que je laisse en Amérique.

Cette fois encore, la belle Nancy ne dit pas un mot; elle se contenta de saluer avec une adorable

dit. On ne peut le suspecter, d'autre part, d'hostilité contre les institutions actuelles, et ses convictions républicaines même donnent plus de poids au pessimisme de ses appréciations.

« Depuis trois ans, nous n'avons cessé d'attirer l'attention sur l'état de nos finances qui empirait chaque jour; nous signalions des déficits alors que chacun se complaisait encore dans la riante image des plus-values et des excédents. Une impression, surtout morale, dure toujours beaucoup plus longtemps que la cause qui la produit. Aussi naguère, en 1880 et 1884, quand nous parlions de gros déficits budgétaires, nous rencontrions, soit du scepticisme, soit de l'indifférence. On nous trouvait un fâcheux et un pessimiste.

« Aujourd'hui, l'état de nos finances est mieux connu; néanmoins, nous craignons qu'on ne se fasse encore des illusions et que l'on ne prenne pas assez tôt les remèdes énergiques qui seraient nécessaires. »

Les craintes de M. Leroy-Beaulieu ne nous paraissent que trop fondées. La République a mis les finances publiques au pillage, et c'est à la banqueroute qu'elle nous conduit.

M. Waldeck-Rousseau vient de proposer au conseil des ministres un projet dont nous donnons ci-dessous l'économie et qui aurait pour effet d'émanciper la préfecture de police, service d'Etat, de la tutelle municipale.

A l'avenir, la contribution de la ville de Paris serait fixée par la loi de finances votée chaque année par la Chambre. Cette contribution ne pourrait excéder la moitié de la dépense totale. Les dépenses de certains services, tels que : ports et navigation, halles et marchés, bourse, service de la voirie, hygiène, laboratoire de chimie, seraient rattachés au budget de la préfecture de la Seine.

L'augmentation de dépense, en admettant le partage par moitié, serait de 4,200,000 francs environ. Ce projet a pour but de répondre aux velléités autonomistes de l'Hôtel-de-Ville, à la prétention hautement affichée par un certain nombre de conseillers municipaux d'accaparer toute la police de la ville et de dresser au besoin contre l'Etat cette force redoutable dont dispose présentement le préfet nommé par le gouvernement.

Mort de l'archevêque de Rouen. — Le cardinal de Bonnechose a succombé avant-hier à Rouen. Il y a quelques jours, il fit une chute malheureuse à la gare Saint-Lazare en montant l'escalier qui conduit aux salles d'attente.

Les médecins ne constatèrent aucune lésion et recommandèrent simplement le repos. Mais l'âge du cardinal — 83 ans — l'a empêché de reprendre ses forces.

LE MARQUIS TSENG ET M. CHALLEMEL-LACOUR.

Le *Standard* a publié la note suivante :

« L'ambassade chinoise s'étant aperçue

que le *Livre jaune* français avait défiguré par des omissions et des suppressions les documents publiés, a décidé, afin de se mettre en règle avec l'opinion publique en Europe, de publier toutes les dépêches qui ont été échangées entre les deux gouvernements. La première dépêche publiée a été adressée par le marquis Tseng à M. Barthélemy-Saint-Hilaire, et la dernière est la réponse de la Chine au gouvernement français, dont un extrait seulement a paru dans l'exposé de M. Challemel-Lacour. »

A la suite de cette note, le journal anglais publie en français le texte de cette réponse, qui est plus hautaine et plus menaçante encore que l'on ne pouvait le supposer par le résumé de M. Challemel.

Aux propositions de la France — établissement d'une zone neutre le long de la frontière chinoise et demande d'ouverture au commerce européen de la ville de Man-Ho, sur le Fleuve-Rouge, dans l'Annam, — le marquis Tseng a répondu en propres termes :

« J'ai soumis ces propositions à la considération du gouvernement impérial, et je suis maintenant chargé d'exprimer à Votre Excellence le vif regret qu'il éprouve de ne pas y trouver une base qu'il lui convient d'accepter comme point de départ d'une discussion utile. Dans l'opinion du gouvernement chinois, elles ne sont de nature ni à satisfaire les droits et les intérêts de la Chine en Annam, ni à garantir l'ordre permanent et la prospérité de ce pays. Nos droits sont les droits des suzerains sur tout le royaume d'Annam, et nos intérêts sont ceux d'un pays voisin et limitrophe du Tonkin, y possédant une nombreuse colonie, un commerce considérable et le droit de navigation sur un fleuve qui est le seul débouché des produits du sud-ouest de la Chine. »

LA PRISON SCOLAIRE.

Il y a deux mois environ, le *Patriote de Normandie* signalait à l'indignation publique un jugement qui condamnait une mère de sept enfants, à Montauve, à un emprisonnement de vingt-deux jours, pour n'avoir pas envoyé un de ses enfants à l'école.

Cette mère de famille, invitée à se constituer prisonnière, persista dans sa résistance et continua de soigner ses enfants en bas âge, qui n'ont pas d'autre appui qu'elle.

Pendant quelque temps, l'autorité républicaine n'a pas osé mettre à exécution la sentence en s'emparant d'une mère par la force. Mais enfin, cédant on ne sait à quelle honteuse pression, elle a consommé l'attentat qui paraissait invraisemblable, même après les crochotages.

Le *Courrier de l'Eure* rapporte que, le samedi 13 octobre, des gendarmes sont allés arrêter cette mère de sept enfants et l'ont conduite à la prison de Louviers, où elle se trouve maintenant au milieu des voleuses, enfermée « comme la misérable qui a assassiné M^{me} Dupont au Neubourg. »

Le *Courrier* ajoute :

« Inutile d'ajouter quelle émotion cet acte odieux a causée dans le pays, aussi bien qu'à Louviers, où une foule, qu'on évalue à trois cents personnes, stationnait devant la porte de la maison d'arrêt et ne craignait pas de décerner à la commission scolaire les épithètes qu'elle mérite.

« Mais il est bon que l'on sache que l'autorité a commis non-seulement un acte injuste, mais aussi un acte illégal.

« La loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement obligatoire a prescrit d'envoyer à l'école les enfants qui n'ont pas treize ans accomplis, et a édicté contre les parents qui n'obéiraient pas à ces prescriptions des peines diverses, depuis la réprimande et l'affichage jusqu'à l'emprisonnement.

« La mère dont nous parlons a été condamnée une première fois en mars 1883, pour n'avoir pas envoyé un de ses garçons à l'école pendant les mois de janvier et de février; la loi, cette fois, n'était pas violée. Mais le jeune garçon a atteint l'âge de treize ans au mois d'avril; à partir de cette époque, il n'était plus obligé, en vertu de la loi du 28 mars, d'aller à l'école. Cependant, au mois de juillet, sa mère était à nouveau condamnée, à 22 jours de prison cette fois, pour contravention à la loi précitée pendant le mois de mai.

« En vertu de quelle loi la commission scolaire a-t-elle pu la condamner? Aucun texte ne le permet. C'est donc une illégalité criante et qu'on ne saurait trop sévèrement qualifier. »

Quelle conduite va tenir l'administration à l'égard des pauvres petits enfants privés de leur mère? demande le *Courrier de l'Eure*.

La réponse est à prévoir: l'administration laissera ces enfants mourir de faim. S'ils vont mendier, elle les arrêtera comme vagabonds et les jettera dans les geôles corruptrices. Qu'importe aux républicains que de pauvres gens souffrent!

EXAMINATEUR UNIVERSITAIRE.

L'Union des Charentes, d'Angoulême, raconte un fait inexplicable qui s'est passé lors des derniers examens :

« Une jeune fille dont nous ne connaissons pas le nom est appelée. Elle s'avance, et l'examineur, M. Glénisson, lui pose plusieurs questions d'arithmétique facilement résolues. L'examen se continue d'une façon tellement satisfaisante que tous les témoins disent : Cette jeune fille va être reçue. M. Glénisson, interrompant l'élève qu'il interrogeait, lui dit tout-à-coup : « Mademoiselle, c'est par erreur que vous avez été admise aux épreuves orales. Retirez-vous, vous êtes refusée. » On se fait sans peine l'idée de l'étonnement douloureux de cette pauvre jeune fille. On la proclame admise, et c'est au milieu d'un examen oral très-satisfaisant qu'on lui annonce qu'elle est refusée. Que s'est-il passé? Comment la liste des admises a-t-elle été formée? Voilà ce qu'il serait bon de savoir. »

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU JOURNAL « L'ECHO SAUMUROIS ».

On nous écrit de Paris :

Depuis l'apparition de la découverte merveilleuse du Téléphone, il n'est pas de pays civilisé où le nombre de personnes qui l'utilisent ne se soit augmenté avec une extrême rapidité.

C'est aux Etats-Unis, où elle est née, que l'industrie de la Téléphonie a été développée sur l'échelle la plus vaste : vers la fin de l'année 1882, les Etats-Unis renfermaient déjà plus de 100,000 personnes abonnées aux Téléphones.

En Italie, la Société générale Italienne des Téléphones a vu doubler en un an le nombre de ses abonnés.

En Angleterre, en Belgique, en Allemagne, on observe la même progression.

En France même, malgré les entraves administratives, le nombre des abonnés de la Société générale des Téléphones ne cesse de s'accroître.

En présence d'un mouvement aussi considérable sur tous les points du globe, l'esprit d'entreprise devait être attiré particulièrement vers des contrées riches, populeuses et commerciales comme Buenos-Ayres et Montevideo.

Buenos-Ayres est, sans contredit, la cité la plus considérable de l'Amérique du Sud.

Un fait donnera la mesure de la puissance de son développement.

Au mois de juin 1881, il existait plus de 130 kilomètres de tramways en exploitation à Buenos-Ayres et le nombre de voyageurs transportés par mois dépassait 1,500,000.

On voit quel champ fertile offrait à une entreprise de Téléphones une pareille ville, surtout si l'on tient compte de ce qu'entre Buenos-Ayres et Montevideo, les relations commerciales sont à ce point nombreuses et étroites, que ces deux capitales semblent n'être chacune que la moitié d'une immense cité coupée en deux par un bras de mer.

La Compagnie des Téléphones de la Plata a été formée en mai 1882, au capital de 100,000 livres sterling, soit environ 2 millions et demi de francs.

Nous la voyons, dès le mois de mars 1883, comptant 1,144 abonnés, lui assurant une recette brute annuelle de £ 20,000, soit fr. 500,000; or, trois mois après, au mois de juin, ce nombre dépassait 1,500, c'est-à-dire que le chiffre des abonnements nouveaux, qui était de 10 par semaine, montait à 22.

Le capital de cette Compagnie est composé de deux sortes d'actions :

16,000 actions de cinq livres sterling chacune, dites privilégiées, parce qu'elles ont droit à un intérêt de 9 0/0 avant toute répartition aux 4,000 actions ordinaires.

Pour distribuer 9 0/0 aux 16,000 actions privilégiées, représentant £ 80,000, soit 2 millions de francs, il suffit que le bénéfice net atteigne 180,000 francs.

Après ce que nous venons de dire, il n'est pas nécessaire d'ajouter que la première répartition de 9 0/0 a pu être faite dès le 30 avril 1883.

Un début si heureux, avec un capital si modéré, dans un pays offrant de si vastes ressources et au milieu d'une population riche et entreprenante, est plein de promesse pour l'avenir et explique le succès assuré à la Banque des Communes de France, qui met en vente, à partir de ce jour, une certaine quantité d'actions de cette Compagnie, au prix de cent vingt-cinq francs.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

M. Alphonse Gauron nous adresse la note suivante :

« Après le lâche attentat dont j'ai été victime il y a huit jours, tous mes amis et de nombreux concitoyens se sont intéressés à

gaucherie, mais ses grands yeux, tout pleins de mélancolie, ne se baissèrent pas assez vite pour ne pas avoir laissé échapper cette réponse :

— Vous ne serez pas seul à vous souvenir.

On pense bien que le dîner ne fut ni gai ni bruyant. Mistress Mac Dowel seule triomphait. Ce jeune homme, qui était venu se jeter à la traverse des projets d'avenir qu'elle formait pour son frère Harry, e le pu l'évincer, et, de ce côté du moins, le terrain est déblayé.

En dehors de la correspondance en style de télégramme que nous avons rapportée plus haut, pas un mot n'a été échangé, pas une tentative n'a été faite pour expliquer ce singulier imbroglio dont M. Mac Dowel avait fait tous les frais. Il est donc présumable que les deux amis furent partis le lendemain en échangeant simplement avec la famille les formules de cette froide et glaciale politesse des gens comme il faut qui se sont mortellement blessés, mais veulent sauver les apparences. Mais mistress Mac Dowel, celle qui avait le plus d'intérêt à garder le silence, fut la première à le rompre en prononçant d'imprudentes paroles qui devaient amener un revirement et des complications inattendues.

Devait-elle à son origine indienne ce tempérament de feu qui la faisait se plaire au milieu des orages? On pouvait dire d'elle que la foudre

l'attirait; loin d'en redouter les éclats, elle les provoquait. En voyant celui qu'elle considérait comme un ennemi accepter sa défaite avec une si patiente résignation, elle s'indignait; elle l'eût voulu moins souple, et cette victoire trop facile n'avait plus rien qui la tentât; l'attitude de miss Nancy, surtout, lui causait une sourde irritation. Depuis quelques jours, la jeune fille ne répondait plus que par un dédaigneux silence aux allusions, aux mots à double entente, aux provocations de toutes sortes que mistress Mac Dowel ne lui épargnait pas dès qu'elles étaient seules. Cette impassibilité n'était pas l'affaire de cette femme arrogante. Elle appartenait à cette race de bourreaux qui ne se contentent pas d'égorger leur victime, mais qui veulent l'entendre crier et demander grâce. Aussi plus le moment du départ de Charles approchait, plus cette irritation qui conveit dans le cœur de mistress Mac Dowel devenait vive. Enfin, l'altière personne, incapable de se maîtriser plus longtemps, résolut de provoquer un éclat pour savourer sa vengeance et se donner la joie de retourner le fer dans les blessures qu'elle avait faites.

Tout le monde (y compris Harry, qui trouvait que rien ni personne n'était chic chez son beau-frère), tout le monde était réuni dans la grande pièce qui servait de salon. La conversation, qui jusque-là avait roulé sur des sujets indifférents et

se traînait depuis le dîner, tomba tout à coup à plat. Personne n'essaya de la relever.

Afin de rompre ce silence qui commençait à devenir gênant pour tout le monde, Charles se leva et, saluant les dames :

— Vous n'ignorez pas, dit-il, que nous partons demain à la première heure, sir Wilkie Robertson et moi. Vous voudrez donc bien nous excuser si nous nous retirons ce soir plus tôt que de coutume.

— Ah! vous partez demain de grand matin, dit M. Mac Dowel.

— Bien décidément? ajouta sa femme avec une nuance d'ironie en soulignant le mot.

— En aviez-vous donc douté, madame? demanda sir Wilkie.

— Moi? Oh! partez, demeurez, peu m'importe, répondit mistress Mac Dowel avec une parfaite impertinence.

Charles, qui ne voulait pas avoir entendu ces paroles discourtoises, s'était rapproché de M. Mac Dowel et de miss Nancy.

— En vous faisant mes adieux, monsieur, dit-il au vieillard, permettez-moi d'espérer que nous nous quittons bons amis.

— Avons-nous jamais cessé de l'être, monsieur Lecomte? dit Mac Dowel en prenant la main de Charles.

— Non, sans doute, dit Charles qui se troublait visiblement, quoique...

— Voudriez-vous me rappeler des paroles que j'ai regrettées? demanda le vieillard d'une voix attristée.

— Dieu m'en garde, monsieur.

— Pourquoi partez-vous si vite alors?

— C'est sir Robertson qui a réglé notre départ, dit Charles enchanté de se débarrasser de toute responsabilité.

— Mais la diligence des prairies, l'*Overland Mail*, est partie hier; vous n'avez pas de voiture pour faire votre voyage, sir Wilkie.

— Je le sais, monsieur, nous serons donc dans la nécessité de voyager à cheval.

— Je ne le souffrirai pas, dit vivement M. Mac Dowel. Vous prendrez ma voiture de voyage, que vous me renverrez une fois arrivés à Salisbury.

— Monsieur, dit Charles intervenant, vraiment nous ne saurions...

— Ah! vous ne pouvez me refuser de vous rendre ce petit service, monsieur Lecomte, ou je croirai que vous me tenez rigueur.

(A suivre.)

EDOUARD DIDIER.

L'infortuné Thibaudin donne un jour un ordre à un officier d'ordonnance. Celui-ci ne bouge pas.

— Eh bien, dit le général, qu'attendez-vous pour partir?

— Le contre-ordre qui ne manquera pas de venir : cela m'évitera une course!

ma situation et se sont présentés à mon domicile.
» Je les remercie tous de cœur. Je suis vivement touché de ces témoignages de sympathie, si agréables et si précieux pour moi.
» Aujourd'hui je suis en convalescence, et je viens exprimer à tous mes sentiments de vive reconnaissance.
» Alphonse GAURON. »

Dans un délai de dix jours, à partir du 29 novembre, les jeunes gens nés du 1^{er} janvier au 31 décembre 1863, ou leurs parents et tuteurs, doivent se présenter à la mairie du domicile de ceux-ci pour réclamer leur inscription sur les Tableaux de recensement de la classe 1863.

M. TESSIÉ DE LA MOTTE.

La ville d'Angers vient de perdre un de ses plus nobles enfants. M. Anatole Tessié de la Motte, ancien officier de cavalerie, ancien lieutenant-colonel de la 2^e légion de mobilisés pendant la guerre, vient de mourir à la suite d'une longue et cruelle maladie. Dimanche ont eu lieu, à la cathédrale, les obsèques de cet homme de bien. L'église était remplie d'une foule d'amis et de pauvres venus de Saint-Lambert-la-Potherie, dont le défunt était maire depuis longtemps.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Jules Lemoineux, Ambroise Joubert, ancien député, et par MM. Bonneville et Blavier, ses anciens compagnons d'armes pendant la guerre de 1870.

Au cimetière, M. Blavier s'est avancé et a prononcé un discours qui a vivement ému les assistants.

Après avoir reproduit les paroles de M. Blavier, le *Journal de Maine-et-Loire* ajoute :

« Nous ne saurions dire avec quel accent profondément ému M. Blavier a prononcé ce discours ; sa voix était vibrante et à la fin nous avons cru que les sanglots allaient étouffer ses paroles.
» Quelle voix, d'ailleurs, plus autorisée, plus éloquente, pouvait faire l'éloge du regretté défunt ! Tous deux, en 1870, avaient oublié qu'ils étaient pères de famille ; ils avaient tout quitté pour voler au cri de la Patrie en danger, et ce même jour, à la même heure où le colonel Tessié de la Motte avait son cheval tué sous lui à Monnaie, M. Blavier, commandant l'un des bataillons du colonel, avait la joue traversée par la lance d'un Allemand.
» Tous ces souvenirs revenaient à la pensée de ceux qui écoutaient M. Blavier et partageaient son émotion si naturelle et si vraie. — Ernest Oriolle. »

On lit dans la Chronique agricole du journal *Le Paysan* :

« Les vendanges sont terminées à peu près partout dans les meilleures conditions. Nous aurons une année exceptionnelle comme quantité et aussi comme qualité ! On

pense généralement que la production dépassera 45 millions d'hectolitres ; pareil chiffre n'avait pas été atteint depuis 1878. Ce résultat est dû pour une bonne partie à un temps favorable, mais aussi aux nouvelles plantations opérées depuis quelques années, et qui commencent à donner, et encore, hâtons-nous de le dire, au succès obtenu partout avec les traitements des vignes phylloxérées, et aux plantations de vignes américaines, greffées pour la plupart en vignes françaises. C'est d'un bon augure pour l'avenir. Le monde viticole est enfin décidé à sortir de sa torpeur, de son inaction, et ditons aussi de sa terreur en face du phylloxera. Honneur donc aux cultivateurs de la première heure qui n'ont pas désespéré de la fortune viticole de la France et ont abordé résolument la résistance au terrible fléau ! Comme le dit, avec raison, l'excellent journal *La Vigne Française* : « Il n'y aura » bientôt à plaindre que ceux qui ne vou- » dront rien faire et se croiseront les bras » en face du péril, et des moyens de salut » qu'ils ont désormais dans la main. »

NANTES.

On lit dans l'*Espérance du Peuple* :

« Mercredi, à 3 heures du soir, une épouvantable explosion éclatait dans la rue du Lycée, en face de l'Ouvroir de la Petite-Providence. Des projectiles atteignaient les fenêtres du Lycée et faisaient entendre le crépitement de la grêle ou du sable ; en même temps, des ardoises se détachaient de la toiture du bâtiment qui donne sur la voie publique.
» L'émotion fut grande dans la rue ; une fumée épaisse et une forte odeur de poudre remplirent tout à coup la Petite-Providence ; les voisins sortaient de leurs maisons ; le proviseur et le censeur du Lycée, en proie à une émotion bien naturelle, s'empressèrent de descendre dans la rue pour s'assurer de ce qui se passait.
» Sous le porche du Lycée, ils aperçurent une solide enveloppe de cordes parfaitement tressée, que la force de projection avait lancée jusque-là. Devant le portail, le sol était jonché de débris de cordes, au milieu desquels se trouvait une balle aplatie.
» Au coin de la maison occupée par la Petite-Providence, à l'entrée d'un trou mesurant dix à quinze centimètres, on remarqua les débris d'une bouteille en verre très-épais et une mèche en papier exhalant une forte odeur de poudre.
» Quelques instants avant l'explosion, quatre individus de 18 à 20 ans, présentant l'aspect de ces vagabonds qui harcèlent les voyageurs à l'entrée des gares, avaient stationné à l'endroit où l'explosion s'est produite, puis, au moment où elle avait lieu, ils avaient pris la fuite.
» Sommes-nous en présence d'une tentative criminelle ou d'une plaisanterie de mauvais goût ? La police seule pourrait nous le dire.
» En tous cas, si les drôles qui ont causé cette explosion ont voulu faire une plaisanterie, cette plaisanterie est fort mauvaise ; elle pouvait avoir des conséquences terri-

est bien fait, il est beau, sa mise est élégante. Mais sur son visage, Dieu ! quelle sombre tristesse ! Ces cheveux de vieillard sur ce front de jeune homme disent tout de suite à mon esprit qu'il y a là un mystère. Un mystère : ah ! voilà ce qui convient à mon esprit curieux.

Je m'approche de la tête blanche, j'aborde le jeune homme, et bientôt nos mains échangent une étreinte.

Nous avons marché, nous sommes à l'écart.
« Pourquoi, à vingt ans, j'ai les cheveux blancs ? » soupira mon nouvel ami, « écoutez ! »

« J'aimais une jeune fille, elle m'aimait ; elle est morte ! morte à 17 ans, j'en avais 19 ; c'est l'an dernier qu'elle m'a quitté. Nos parents étaient de vieux et sincères amis ; la jeune fille et moi nous avions grandi ensemble ; nous nous connaissions depuis l'enfance... je devrais dire : nous nous aimions depuis l'enfance. Nos parents, avec joie, nous voyaient devenir jeunes gens ; ils se disaient tout bas leur espoir de nous unir un jour. Elle s'appelait du nom le plus répandu, le plus simple et pourtant toujours le plus beau... elle s'appelait : Marie ! — Oh ! Marie que j'aimais ! Marie que j'aime toujours... — Un soir, la fièvre la saisit ; ce fut un ange aux prises avec un démon ; la lutte fut terrible ; l'ange fut terrassé ; et ma pauvre fiancée, jetée aux mains de la mort, qui, la saisissant de ses doigts crochus, l'emporta. Je voulus la suivre, rester à ses

blés. Un jeune enfant, qui entra au Lycée au moment de l'explosion, a failli recevoir sur la tête une ardoise détachée du toit.

» La police a recueilli sur les auteurs de cet acte inqualifiable des renseignements qui la mètront sur leurs traces, pour peu qu'elle y mette de la bonne volonté.

» Ce qui contribue surtout à donner à cet attentat un caractère d'odieuse lâcheté, c'est qu'il était dirigé contre de modestes et saintes Religieuses, qui consacrent leur vie à élever de pauvres orphelines qu'elles mettent en état de gagner honorablement leur vie.

» Puisque les préfets forcent les couvents et crochettent les serrures, les quatre héros de la rue du Lycée ont cru bien mériter de la République et de la franc-maçonnerie en faisant sauter une maison habitée par des Religieuses. »

Un rapport du préfet de la Loire-Inférieure au ministre de l'intérieur dit que, d'après l'enquête, la bombe jetée dans la rue du Lycée, à Nantes, était destinée à l'Ouvroir des petites Sœurs de la Providence.

CHATEAUBRIANT.

Le pétrole. — M^{me} veuve Leroux, marchande de blanc, boulevard de l'Éperon, à Chateaubriant, a été, le 23 octobre, sur les 6 heures, victime d'un déplorable accident.

Sa lampe à pétrole était allumée depuis quelque temps déjà, quand, voyant la lumière défaillir, elle eut l'imprudence de l'alimenter en versant de l'essence, sans éteindre la lampe. La flamme se communiqua au cruchon et aux vêtements de la pauvre femme qui toute couverte de flammes se précipita dehors et se roula sur la terre.

A ses cris, un nommé Moyon (Etienne), ouvrier chez M. Landais, carrossier, accourut et essaya d'éteindre les flammes. M^{me} Charon, débitante, enveloppa M^{me} Leroux de son tablier, serre ses vêtements au risque de se brûler elle-même, la roule contre la terre et est assez heureuse pour éteindre le feu.

La pauvre femme a été emportée chez elle dans un état pitoyable, ayant des brûlures profondes sur une grande partie du corps. Son état est grave sans cependant inspirer de crainte pour ses jours.

LE CRIME D'ORLÉANS. — Un crime horrible vient de jeter la consternation dans le pays. M. Duneau, marchand de fromage à Orléans, revenait de la foire à Jarneau. Au moment où il arrivait sur le territoire de Saint-Jean-le-Blanc, un misérable se jeta sur lui et le tua.

Son cadavre a été trouvé. La figure était criblée de coups de couteau. On en a compté neuf.

La victime avait encore sur elle sa montre et 544 fr. Le vol cependant paraît avoir été le mobile du crime ; mais l'assassin ayant frappé sur un chemin très-fréquenté, un jour de foire, devant une maison habitée, et à cent mètres d'autres habitations, il est à présumer qu'il aura pris peur et se sera sauvé avant d'avoir pu dépouiller le cadavre.

côtés comme je l'avais fait pendant ces trois jours d'agonie ; mais je me heurtai contre la pierre du tombeau ; et, devant cette barrière, je dus courber la tête, pleurer, et lui crier : adieu !.....

» Je vais toutes les semaines au cimetière ; je porte à Marie un bouquet de violettes... ces fleurs qu'elle aimait tant... ces fleurs dont la cueillette était pour nous un jeu dont le prix ne manquait pas d'originalité ; nous cueillions les modestes fleurettes sous les yeux de nos mères, qui souriaient de notre empressement à faire chacun notre bouquet que nous apportions à nos parents ; ils s'érigeaient en juges ; ils examinaient les bouquets, prononçaient quel était le plus gros ; et le propriétaire du plus petit devait embrasser sur les deux joues le propriétaire du plus gros ; et, vous le devinez, mon bouquet était souvent le petit ; et Marie, avec grâce, se prêtait au double baiser. — Temps heureux de la cueillette des violettes, où es-tu ? Bien loin, hélas ! si loin que tu ne reviendras pas !

» Un soir, j'étais allé, comme de coutume, porter mes violettes à Marie. C'était au temps où les feuilles tombent. Il y avait en moi plus de mélancolie que jamais. Après avoir déposé les fleurs sur le mausolée, je m'agenouillai et veux prier ; un petit oiseau se mit à chanter, caché sous le feuillage d'un arbuste qui décore le tombeau. Oh ! ce petit oiseau, comme il jetait le rêve en mon esprit son-

REVUE FINANCIÈRE.

La huitaine qui vient de s'écouler n'a pas présenté grand intérêt et a été à peu près semblable à la précédente. On monte, puis l'on baisse, mais la tendance reste toujours à la baisse ; dès que les rachats des vendeurs à découvert ne viennent plus soutenir les cours, ils se dérobent. On ne peut pas compter sur un mouvement continu de hausse ; tout essai de mouvement en avant est aussitôt interrompu par les indécisions et les inquiétudes du public.

Et voilà des mois que cela dure.
L'ouverture des Chambres s'est effectuée sans incidents ; l'on craignait quelque bruit à cette occasion et l'on baissait ; tout s'est passé tranquillement et l'on monte sans s'inquiéter de ce qui peut arriver tôt ou tard.

En attendant, le ministre des finances se débat au milieu d'un budget dont les difficultés augmentent chaque jour ; il avoue 47 millions de déficit, il essaye de les combler au moyen de diminutions opérées sur les budgets de la guerre, des travaux publics, etc. Mais un article de M. Leroy-Beaulieu, paru dans le *Journal des Débats*, nous prouve que les prévisions de M. Tirard sont purement fantaisistes, que le déficit est de 150 millions, et que l'on devra faire un emprunt, non pas de 300 ou 350 millions, mais de 6 ou 700 millions.

Voilà qui est peu rassurant.
D'autre part, la question du Tonkin n'est pas encore résolue, elle paraît même devoir se compliquer, et avec tout cela, on monte ; c'est vraiment folie.

Nous retrouvons nos rentes aux cours suivants : le 3 0/0 clôturait samedi à 78.30 ; l'amortissable à 79.90, le 4 1/2 0/0 1883 à 108.60.

La Banque de France se présente avec un bilan médiocre : 619,188 fr. 03 de bénéfices pour la semaine du 19 au 25 octobre, contre 841,358 fr. 36 pour la période correspondante de 1882. Le chiffre des bénéfices du 1^{er} janvier au 25 octobre est de 31,536,640 fr. 43 au lieu de 45,979,510 fr. 83 l'an dernier.

La Banque de Paris recule à 875 et termine à 876.25.

La Banque d'Escompte demeure à 505 et 510.
Le Crédit Foncier est ferme entre 1,230 et 1,230 et termine à 1,245. Dans la séance hebdomadaire du 24 octobre, le conseil d'administration du Crédit Foncier a autorisé pour 7,424,000 francs de nouveaux prêts dont 6,680,000 francs en prêts fonciers et 744,000 francs en prêts communaux. Les Obligations Foncières Nouvelles sont très-demandées aux environs de 350, les Communales 1880 entre 440 et 445.

Les Chemins Français sont toujours sans changement : le Lyon à 1,372.50, le Midi à 1,150, le Nord à 1,827.50, l'Orléans à 1,280, l'Ouest à 770, l'Est à 735.

On vend des obligations de ces différentes lignes pour les remplacer en obligations de Chemins Algériens. Nous lisons à propos de ces derniers une intéressante étude sur la Compagnie de Bône-Guelma dans le *Financier des Communes* paru à la date du 26 octobre. L'obligation 4 0/0 de l'Ouest-Algérien est certainement la plus avantageuse. La Banque des Communes de France la délivre sans frais à ses guichets à 446 fr. nets. Ces titres, nous le rappelons encore, rapportent 20 fr. payables par deux coupons semestriels de 10 fr. échéant en janvier et juillet. Ils sont remboursables à 500 fr. ; le placement ressort à 4.17 0/0 net et à la garantie de l'Etat.

Nous attirons également de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les actions 9 0/0 privilégiées de la Compagnie des Téléphones de la Plata dont nous les avons déjà entretenus. Dans les circonstances que nous traversons, ce placement est exceptionnel. Nous rappelons que ces titres sont au porteur entièrement libérés et délivrés au pair, soit cinq livres sterling ou cent vingt-cinq francs.

L'italien 5 0/0 est à 91.05, l'Égypte Unifiée à 355 après 350 et 348.

La nouvelle du retrait des troupes anglaises a d'abord mal impressionné le marché, mais cette nouvelle n'étant pas confirmée, on a repris quelque avance.

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CONSCRIT A LA TÊTE DE NEIGE

C'était le jour du tirage au sort, le grand jour où chaque jeune homme de vingt ans met la main dans l'urne, et va savoir s'il sera, oui ou non, soldat.

J'avais vingt ans ; ce grand jour était le mien. Jeunes hommes de la ville, jeunes hommes des villages composant le canton, nous étions tous là, allant, venant, dans les corridors de l'hôtel de ville, car il pleuvait. Chacun attendait, avec plus ou moins d'inquiétude, l'instant où l'on appellerait sa commune. Nous faisons une véritable petite armée. L'habit et la blouse se coudoyaient. Il y avait là des jeunes gens au front large, au visage pâli par les veilles sur les livres ; s'ils doivent un jour commander des armées, fasse le ciel qu'ils soient des généraux habiles et les conduisent à la victoire ! Il y avait là des jeunes gens à la tête altière, à l'œil décidé ; si la France, un jour, a besoin de leur vie, veuille Dieu faire revivre en eux d'Assas et la Tour-d'Auvergne !

Je m'égarai dans cette fourmillement humaine. Soudain, une tête blanche frappe mes yeux ; cette tête est celle d'un conscrit. Il est grand, il

geur !... Je le dévorai des yeux ; il chantait en me regardant, il était beau, je ne connaissais pas ce plumage. J'écoutais religieusement son chant ; je croyais entendre la douce voix de ma fiancée... Oui, je crus que Marie m'apparaissait sous la forme de cet oiseau. Le soleil disparut, la nuit vint... l'oiseau chantait toujours, toujours je l'écoutais, et, quand il s'endormit, je tombai dans un état de somnolence aussi vague qu'étrange... Combien de temps restai-je ainsi ? je ne saurais le dire.

RAOUL BONNERY,
De la Société des Gens de Lettres.

(La fin à demain.)

Un neveu, qui occupe un modeste emploi dans les ponts-et-chaussées, a souvent recours à la bourse d'une excellente tante.

Il s'agissait l'autre jour d'une dette de corderie à éteindre.

— Mais on ne te fournit donc pas de chaus-

— Pas du tout, ma tante.

— Alors pourquoi dit-on : *l'administration des ponts est chaussée* ?

Chez le coiffeur :

— Comment ! dit un client, il est déjà six heures ?

— Oh ! monsieur ! répond le garçon, les jours sont si courts à présent !

Marché de Saumur du 27 Octobre

Mé semence (l'h.)	21 50	Huile de noix	50	130	—
From. 1 ^{er} q. (l'h.)	18 50	Graine trèfle	50	—	—
Froment (l'h.)	77	— lin.	70	—	—
Halle, moy ⁿ	77	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	75	—
Orge	65	—	780	70	—
Avoine h. bar.	50	Paille	780	45	—
Fèves	75	Amandes . . .	50	—	—
Pois blancs . . .	80	Cire jaune . .	50	—	—
— rouges	80	Chanvres 1 ^{er}	—	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	45	—	—
Chenevis	50	— 2 ^e	42	—	—
Farine, culas.	157	— 3 ^e	38	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1881, 1 ^{er} qualité	100 à »
Id. 1881, 2 ^e id.	» à »
Ordin., envir. de Saumur 1881, 1 ^{er} id.	90 à »
Id. 1881, 2 ^e id.	80 à »
Saint-Léger et environs 1881, 1 ^{er} id.	90 à »
Id. 1881, 2 ^e id.	80 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 ^{er} id.	90 à »
Id. 1881, 2 ^e id.	80 à »
La Vienne, 1881,	60 à 65
ROUGES (2 hect. 30).	
Souzay et environs, 1881	160 à »
Id. 1881	» à »
Champigny, 1882	1 ^{er} qualité 200 à »
Id. 1882	2 ^e id. 175 à »
Id. 1881	1 ^{er} id. » à »
Id. 1881	2 ^e id. » à »
Varrains, 1882	» à »
Varrains, 1882	96 à »
Bourguell, 1882	1 ^{er} qualité 115 à »
Id. 1882	2 ^e id. 100 à »
Id. 1881	1 ^{er} id. » à »
Id. 1881	2 ^e id. » à »
Restigné 1881	» à »
Id. 1881	» à »
Chlnon, 1882	1 ^{er} id. 90 à »
Id. 1882	2 ^e id. 80 à »
Id. 1881	1 ^{er} id. » à »
Id. 1881	2 ^e id. » à »

SAMEDI 13 octobre, il a été perdu, à Saumur, un titre de rente au porteur de 18 fr., à 1/2 pour cent.

Prière de le rapporter au Bureau du Journal. Il y aura récompense.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 28 octobre 1883.
Versements de 83 déposants (21 nouveaux), 16,575 fr.
Remboursements, 36,736 fr. 34 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Amillou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Lévées et de Gennes.

BIBLIOGRAPHIE

MICHELET. — Histoire de France et de la Révolution Française. 28 vol. in-8°, accompagnés de 200 gravures hors texte. Prix : 196 fr., payables 10 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément : l'Histoire de France, 133 fr. ; l'Histoire de la Révolution Française, 63 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées, texte contenant la matière de 10 volumes in-8°. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin. 1 volume relié. Prix : 90 fr., payables 5 fr. par mois.

Guerres de la Révolution et du premier Empire, 13 volumes in-8°, contenant 163 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix : 100 fr., payables 5 fr. par mois.

L'Art National, par H. Du CLEUZIOU. Des origines à la Renaissance du XIII^e siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix : 80 fr. ; relié 100 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON (A. LE VASSEUR, successeur), 53, rue de Fleurus, Paris.

EN VENTE

A la librairie LACHÈSE et DOLBEAU, à Angers

GÉOGRAPHIE ABRÉGÉE DE MAINE-ET-LOIRE

A l'usage des élèves des écoles primaires
Par A. FRANÇOIS, Inspecteur de l'enseignement primaire à Cholet.

Prix 60 centimes, franco 75 centimes.

GRAND SUCCÈS !!!
L'Almanach d'Arlequin pour 1884

vient de paraître. 100 dessins d'actualité. Contient les portraits et la biographie des Princes de la Maison de France. 20 centimes et 25 centimes franco par la poste. Le cent, 15 francs ; 500, 60 fr. ; 1,000, 110 fr. (Expédition franco à partir de 500 exemplaires jusqu'à la gare la plus proche.) Publication très-recommandée pour la vente et la propagande.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.
Les demandes doivent être adressées à MM. RAYOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 OCTOBRE 1883.

Valeurs au comptant.	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant.	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant.	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.
3 %	78 05	77 80	Est	740	740	Obligations.			Gaz parisien	512 50	512
3 % amortissable	79 90	79 65	Paris-Lyon-Méditerranée	1372 50	1368 75	— 1865, 4 %	512	512 25	Est	362	355
4 1/2 %	106 25	106	Midi	1147 50	1150	— 1869, 3 %	400	399	Midi	359	360
4 1/2 % (nouveau)	108 57	108 40	Nord	1835	1825	— 1871, 3 %	389	389 50	Nord	365 75	366 25
Obligations du Trésor	505	504	Orléans	1291 25	1287 50	— 1875, 4 %	509	508 50	Orléans	363	361 25
Banque de France	5397 50	5395	Ouest	772 50	770	Bons de liquid. Ville de Paris	516	515	Ouest	339 75	359
Société Générale	500	500	Compagnie parisienne du Gaz	1340	1375	Obligations communales 1879	445	444	Paris-Lyon-Méditerranée	368	367 50
Comptoir d'escompte	953 75	940	Canal de Suez	2272 10	2260	Obligat. foncières 1879 3 %	451 75	451	Paris-Bourbonnais	364	362
Crédit Lyonnais	550	547 50	C. gén. Transatlantique	500	498 75				Canal de Suez	560	560
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1242 50	1245									
Crédit de France	15 50	17									
Crédit mobilier	351 25	345									

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MARAIS, CHARLES-ERNEST.

Les créanciers de la faillite de M. Marais, Charles-Ernest, tapissier à Saumur, rue d'Orléans, sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce, ils doivent dans le délai de 20 jours, à partir d'aujourd'hui, remettre à M. Ludovic Proust, expert-comptable, demeurant à Saumur, leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur, contre un récépissé.

La vérification des créances commencera le vendredi 30 novembre 1883, à 10 heures du matin.

Le Greffier du Tribunal,
L. BONNEAU.

(675)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Environ : 94 barriques vides ; 3 tonnes ; 19 petits fûts.

S'adresser à M. G. DOUSSAIN, syndic de la faillite Brisset, 10, rue des Basses-Perrières, Saumur. (671)

A VENDRE

UNE EXCELLENTE CALÈCHE

A un ou deux chevaux, couleur verte.

S'adresser à M. POTTIER, aux Rigaudières, Allonnes (Maine-et-Loire).

A VENDRE

ENVIRON

14 HECTOLITRES DE HARICOTS

Buisson.

S'adresser au bureau du journal.

UNE JEUNE DAME

Demande un emploi de caissière et comptable dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

LA MAISON DU MARCONNAY

Située à Parnay (Maine-et-Loire),

Comprenant : Grand jardin, terrasse, et de très-belles caves de niveau avec le sol et bien claires.

S'adresser à M^{me} BECQUET, au château de Parnay, ou à M. BEAUFILS, son homme d'affaires, à Souzay. (632)

IMPRIMERIE typographique à céder (brevet) dans une ville de l'Ouest. Bonne maison. Bel agencement. Matériel en très-bon état. Grandes facilités de paiement.

S'adresser à l'AGENCE HAVAS, place de la Bourse, 8, Paris, sous les initiales T. P.

AVIS

Lesieur Benjamin Coutard, concierge à la banque Lambert, prévient le public qu'à partir du 1^{er} novembre 1883, il sera à la disposition de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, soit pour service de table, cirage de parquets et mise de vin en bouteille.

ON DEMANDE une cuisinière pour la campagne. Bonnes références sont exigées. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME demande une place de cocher ou de valet de chambre. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti de magasin, dans une Maison de Nouveautés. S'adresser au bureau du journal.

M^e GOUTARD, notaire à Neuillé, demande de suite un Clerc sachant faire les actes courants.

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del D^r Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge ; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède traitement efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (443)

POMMADE BERTINOT

pour la guérison radicale et infailible des cors aux pieds, durillons et ongles de perdriz. — 1 fr. le flacon.

Chez MM. CLOSIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, et NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (718)

En cours de publication

DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré

Qui paraît tous les Dimanches :

OLIVIER LE BATARD

Par ERNEST DUBREUIL.

L'ESCLANDRE

Roman parisien,

Par LÉOPOLD STAPLEAUX.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50 ; 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement

de 51 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

NOTA. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

A vendre VIN ROUGE de la récolte 1882.

S'adresser à M. BAZILLE, commune de Rou-Marson. (587)

MACHINES A COUDRE

De tous systèmes.

BOULITTE

ARMURIER

SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR.

LEXGELSIOB

Nouvelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.

Cette machine est, par suite de ses mouvements doux, silencieux et rapides, qui sont dus à sa construction rotative, d'une simplicité et d'une durabilité extraordinaires.

C'est la meilleure de toutes les machines construites, jusqu'à ce jour, pour l'industrie et la famille.

La maison se charge de toutes les réparations.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.